



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.159 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ, est désigné en tant que secrétaire de la séance du conseil du 2 décembre 2024.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.160 Adoption du compte-rendu de la séance du 4 novembre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 4 novembre 2024 est adopté.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.161

2024 DASCO 103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 103 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assuré par les Caisses des écoles pour la période 2025-2027 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 103 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.162

2024 DASCO 116 Caisse des écoles (16e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 116 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer avec la Caisse des écoles du 16^e arrondissement, la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025 - 2027 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 116 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.163

2024 DASCO 79 Convention passée entre la Ville de Paris et la Région Ile de France pour les travaux de rénovation des installations électriques et des circulations au 1er étage de la CMR Janson de SAILLY (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 79 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver une convention d'études relative à la réhabilitation de la cité scolaire Janson de SAILLY et de l'autoriser à signer cette convention ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Lutte contre l'Antisémitisme le Racisme, les Discriminations et aux Violences faites aux Femmes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 79 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.164

2024 DLH 238 Réalisation, dans divers arrondissements, de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 48 et de regroupement de chambres permettant la création de 16 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DLH 238 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris au financement de programmes de regroupement de chambres et de réhabilitations de logements anciennement régis par les dispositions de la loi du 1^{er} septembre 1948 permettant la création de 16 logements sociaux (4 PLA I - 8 PLUS - 4 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP dans les arrondissements Paris Centre, 10^e, 13^e et 16^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DLH 238 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e 2 décembre 2024

16.2024.165

Vœu relatif à la création d'un comité piétons/vélos

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la marche est le premier mode de déplacement dans Paris et pourtant les piétons ne se sont jamais autant sentis en danger et non pris en compte ;

Considérant que la pratique du vélo se développe à vitesse Grand V dans les rues de Paris et devient un mode de transport plébiscité après les transports en commun et avant le véhicule individuel motorisé ;

Considérant que le sujet « partage de l'espace public » revient systématiquement lors des conseils de quartier, des conseils d'école, des réunions publiques ;

Considérant que les espaces de voirie dédiés au vélo et à la marche peuvent être mis en commun et que la cohabitation piéton/cycliste génère des tensions ;

Considérant que les élus sont interpellés très régulièrement par les associations et des habitants sur des zones à sécuriser et des travaux à prévoir dans l'arrondissement pour apaiser l'espace public ;

Considérant que le point de vue de tous les publics doit être pris en considération, en particulier les personnes en situation de handicap ;

Considérant que lors du conseil d'arrondissement du 4 novembre, de longs échanges ont eu lieu sur les thèmes de voirie apaisée et de sécurité routière, qui sont des axes de travail permanents pour la mairie d'arrondissement et sur le besoin de mieux communiquer s'agissant des avancées locales ;

Sur la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI^e arrondissement rejette le vœu à la majorité :

- Que la mairie du 16e crée un comité piétons/vélos pour travailler à des solutions de mise en sécurité des piétons et des cyclistes
- Que ce comité d'experts qui se réunit à chaque trimestre soit composé d'élus, des associations locales, de représentants d'associations de parents d'élèves, de représentants du conseil local du handicap.
- Que ses missions principales sont :
 - d'être consulté sur les travaux d'aménagement cyclables / piétons en amont de leur mise en œuvre ;
 - de participer au suivi de l'avancement des programmes tels qu'"Embellir votre quartier" ou le budget participatif s'agissant de l'aménagement de l'espace public « voirie » ;
 - de suivre l'avancement du plan vélo, des mesures de sécurité routière "Vision Zéro" : zéro mort, zéro blessé grave en cartographiant les lieux accidentogènes.
- Que la décision de la mise en œuvre des préconisations du comité relève exclusivement de la responsabilité des élus.

Votes pour : 2

Votes contre : 28

Abstentions : 2

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 2 décembre 2024

16.2024.166

Vœu relatif à la célébration en mairie de la journée nationale de la Laïcité

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la laïcité garantit la liberté de croyance, la liberté de conscience, la liberté d'expression et assure à tout citoyen une parfaite égalité par la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions ;

Considérant que les atteintes à la laïcité par des faits religieux se multiplient ces 2 dernières décennies, de manière extrêmement grave avec des attentats islamistes ou des assassinats de professeurs, comme de manière insidieuse dans nos écoles, services publics, associations sportives ;

Considérant que les attaques qui pèsent sur la laïcité par des volontés séparatistes sont ressenties comme une menace pour la République par près de 70% des Français et que cela les inquiète ;

Considérant que l'attaque de la laïcité et la promotion du communautarisme sont devenus un fonds de commerce électoraliste pour des partis politiques extrêmes et cela fragilise la République ;

Considérant que la Laïcité est célébrée chaque 9 décembre, jour de la promulgation de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État ; que cette journée nationale a été institutionnalisée dans les établissements scolaires en 2015 et dans la fonction publique en 2021 par la mise en œuvre d'ateliers, de conférences et la mise en place de référents « laïcité » ;

Considérant que le 16^e arrondissement est un arrondissement dans lequel la population est très attachée à la défense de la laïcité, ce cadre du vivre ensemble dans le respect des religions, des croyances ou non de chacun ;

Considérant aussi que le 16^e arrondissement est un arrondissement où l'enseignement scolaire est divers, remarquable et la communauté éducative mobilisée pour former de citoyens engagés dans la défense des valeurs républicaines ;

Sur la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que la mairie du 16^e plante un arbre de la laïcité le 9 décembre 2024
- Que la mairie du 16^e participe, dès 2025, à la Journée nationale de la Laïcité du 9 décembre en proposant la programmation d'événements tels des expositions photos, conférences/débats, animations culturelles et ateliers éducatifs.
- Que symboliquement les événements soient programmés uniquement dans le bâtiment de la Mairie, maison commune.
- Que soient associés les enseignants et mis à l'honneur le travail des élèves de l'arrondissement sur ce sujet

Votes pour : 25

Abstentions : 6

NPPV : 1

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e
2 décembre 2024

16.2024.167

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du
29 novembre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162024167 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 29 novembre 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2024 DASCO 133 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2025 (4 290 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

2024 DEVE 91 Site 1 à 9 du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e) - évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

M. Ali OUBAALI rapporteur.

2024 DAE 295 Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iena - Bir Hakeim - conventions

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

2024 DJS 137 Signature du contrat jeunesse du 16e arrondissement.

Mme Chloé CHOURAQUI rapporteure.

162024175 Vœu relatif à réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (XVI^e)

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 29 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.168 2024 DASCO 133 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2025 (4 290 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 133 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée par le Conseil de Paris à attribuer à la Caisse des écoles du 16^{ème} arrondissement une subvention au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 4 290 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 133 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.169

2024 DEVE 91 Site 1 à 9 du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e) - évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 27 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 91 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de valider la programmation sur le site 1 à 9 du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e) - évolution du programme de l'aménagement paysager de la Ville de Paris et de l'organisation opérationnelle ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 91 mentionné en visa.

Vote contre : 1
Abstentions : 31



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.170 2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 133 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DJS 133 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.171

2024 DAE 295 Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iena - Bir Hakeim - conventions

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 27 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 295 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables dans le 7^e, 15^e, et 16^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 295 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.172

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de
Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de
la Ville de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 27 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DPE 41 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DPE 41 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.173 2024 DJS 132 Mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes
Vacances pour l'année 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 132 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée par le Conseil de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement déléguée aux Quartiers Muette à la Jeunesse et à la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DJS 132 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.174 2024 DJS 137 Signature du contrat jeunesse du 16^e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 2 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 28 novembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 137 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la signature du contrat jeunesse du 16^e arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DJS 137 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

2 décembre 2024

16.2024.175

Vœu relatif à réalisation d'une bibliothèque médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu le vœu émis par le conseil du quartier Auteuil Sud lors de sa séance du 26 janvier 2022 ;

Vu le vœu émis par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 7 mars 2022 ;

Considérant que le Sud du XVI^e arrondissement est caractérisé par un profil socio-économique mixte avec un revenu annuel médian par habitant proche voire inférieur à la moyenne parisienne ;

Considérant que le Sud du XVI^e arrondissement compte une part de locataires et de familles monoparentales plus élevée que la moyenne de l'arrondissement ;

Considérant que le Sud du XVI^e arrondissement manque de structures culturelles, de lieux d'accès aux livres et contenus multimédia en particulier pour les jeunes alors que de nombreuses infrastructures scolaires (écoles, collèges et lycées) y sont installées ;

Considérant que la seule bibliothèque du Sud de l'arrondissement est la bibliothèque Musset, dont la surface et les 4 places assises ne peuvent suffirent à satisfaire ni la demande, ni les besoins ;

Considérant que près de 70.000 habitants résident à Auteuil Sud ;

Considérant qu'une lecture attentive du portrait social du XVI^e arrondissement identifie comme présentant les indicateurs de fragilité les plus forts le quartier compris entre les boulevards d'Auteuil au nord-ouest et Exelmans au nord-est, les avenues du Parc des Princes et de Versailles, place de la porte de Saint Cloud pour la limite interne et les rues Nungesser et Coli, du commandant Guiraud, avenue Fernand Buisson, rue du Point du Jour et quai Saint-Exupéry pour la limite extérieure ;

Considérant que le projet prévu, dans le cadre de Réinventer Paris 2, à l'Usine des Eaux a été abandonné par la Ville de Paris par manque de garanties financières alors qu'une bibliothèque était à l'étude ;

Sur proposition Sandra BOELLE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- Que la Mairie de Paris travaille, en concertation avec la Mairie du XVI^e arrondissement, à la création d'une nouvelle bibliothèque / médiathèque au Sud de l'arrondissement afin de garantir l'accès au livre et à la lecture pour tous ;
- Que la Mairie de Paris étudie, pour la création d'une bibliothèque, la possibilité de transformation d'un local existant au sein de son parc immobilier ou son intégration dans les programmes de construction à venir.



Mairie du XVI^e 2 décembre 2024

16.2024.176

Vœu relatif au niveau de la subvention à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le théâtre Le Ranelagh et le Théâtre de Passy sont des institutions culturelles dont l'histoire marque celle du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la chronologie de leur histoire marque celle du XVI^e arrondissement, inscrivant ainsi dans la durée une activité par essence éphémère ;

Considérant que le théâtre Le Ranelagh et le Théâtre de Passy perpétuent l'héritage culturel français, reflètent la diversité de ses formes théâtrales, chorégraphiques et musicales ;

Considérant que les théâtres privés producteurs de spectacles constituent une véritable exception culturelle française ;

Considérant que l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) accompagne économiquement, depuis sa création en 1964, les professionnels du spectacle vivant théâtral privé afin d'encourager la production d'une offre diversifiée, en constant renouvellement partout en France ;

Considérant que dans les théâtres sont présentés des chefs-d'œuvre au rayonnement mondial mais aussi des créations contemporaines ;

Considérant que les théâtres appartiennent au patrimoine de la Ville de Paris ;

Considérant de surcroît que les théâtres ont subi de plein fouet les fermetures imposées par la crise sanitaire ;

Considérant que la Ville de Paris a annoncé une diminution de subvention de fonctionnement à l'ASTP de -1,4 M€ en 2024 (-40%) par rapport à 2023 ;

Considérant que la question du maintien de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) est vitale pour le théâtre Le Ranelagh et le Théâtre de Passy et plus largement, les théâtres privés parisiens ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement a toujours marqué son engagement et son profond soutien à la culture ;

Sur la proposition de Bérengère GREE, de Jérémy Redler, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que la Ville de Paris apporte des précisions à l'association quant aux perspectives de la subvention allouée à l'ASTP pour 2025, essentielle pour l'avenir du secteur théâtral et l'ensemble des théâtres parisiens, dont le théâtre du Ranelagh et le Théâtre de Passy

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16